DEL n°261007B_GOUV_04

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20261007-261007B_GOUV_04-DE

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du

Bureau du 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre à 14h le bureau du syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière s'est réuni dans la salle de la Goélette dans la Maison du Port de Rozé, à Saint-Malo-de-Guersac, sur convocation du vingt-neuf septembre et sous la présidence de Monsieur Éric Provost, délégué de la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire et président du syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière.

Délégués présents ou représentés :

MM. Clobert (+ pouvoir de M. Demarty), Cochy, Dumez (en visioconférence), Fréour (+ pouvoir de Mme Porcher), Louvrier (en visioconférence) (+ pouvoir de M. Lequerré), Octor, Provost, Séchet (+ pouvoir d'Ugo Bessière).

Délégué excusé :

M. Perrard.

Secrétaire de séance : M. Cochy

Convention de coopération technologique avec le Lycée Aristide Briand pour la production d'un chaland en résine

Vu *la Charte du Parc naturel régional de Brière et notamment ses mesure 3.1.2 « Faire du Parc naturel régional un lieu de diffusion et de transmission des connaissances » qui inclut le développement des formations professionnelles ;*

Considérant *qu'une flotte d'embarcations de type chalands est indispensable pour que le syndicat mixte du Parc puisse mener à bien ses missions ;*

Considérant *la convention de coopération technologique précédente avec le lycée Aristide Briand en date du 14 octobre 2029 pour la conception et la construction d'un chaland pour le syndicat mixte du Parc ;*

Monsieur le président indique que le Lycée Aristide Briand de Saint-Nazaire dispose d'une formation de Technicien Supérieur en construction navale intitulé CICN (conception et industrialisation, conception navale). Dans le cadre de leur parcours pédagogique, les étudiants de deuxième année sont amenés à réaliser des études de conception et la réalisation de navire.

Le Parc naturel régional de Brière a un flotte d'embarcations professionnelles lui permettant de conduire ses missions de terrain à l'échelle du bassin versant Cette flotte se compose de 5 embarcations (type barque) dont 3 en résines (construites en 2008, 2011, 2019) et 2 en bois (2007 et 2025). Le nombre maximum de personnes transportées par embarcation varie de 4 à 7 : 4 personnes pour 2 chalands résines (2008 et 2011), 5 personnes pour 2 chalands bois (2007 et 2025), 7 personnes pour 1 chaland résine (2019). Il est à noter que le chaland bois de 2025 est actuellement inutilisable à cause d'une prise d'eau.

.../...

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20261007-261007B_GOUV_04-DE

La flotte d'embarcation est indispensable à la bonne réalisation des missions. Les avaries (notamment sur les embarcations bois) ou les activités saisonnières non programmées (notamment en lien avec les épisodes de crises) peuvent conduire à des tensions sur la disponibilité des embarcations entraînant un report ou l'annulation de mission (voire la perte de financement associé). Le Parc naturel régional de Brière est aussi sollicité régulièrement pour conduire les partenaires techniques et scientifiques sur les marais.

En 2025, le Parc naturel régional de Brière a eu recours à la mise à disposition, par le SBVB, d'embarcations complémentaires pour pouvoir assurer ses activités.

Ainsi, pour garantir la bonne réalisation des missions de terrain, **Monsieur le président propose** l'acquisition d'une embarcation supplémentaire à travers une coopération technologique avec le Lycée Aristide Briand.

L'objectif du projet est la conception et la réalisation d'un chaland de Brière (en résine). Le Parc naturel régional de Brière a déjà pu bénéficier de ce type de coopération pour la réalisation du chaland résine de 7 personnes en 2019.

L'équipe projet du lycée Aristide Briand aura pour charge de concevoir et réaliser le navire au cours de l'année scolaire 2026-2027. Le montant global du projet est plafonné à 3 700 €. Il sera à acquitter à la réception de la commande. La durée de la convention est de 12 mois.

Après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, les membres du Bureau du Parc décident à l'unanimité, par vote à main levée :

- **D'AUTORISER le Président à signer la convention de coopération technologique ainsi que tout autre document permettant la mise en œuvre du projet.**

Parc naturel régional de Brière
Centre administratif
Ile de Fédrun
214, rue du Chef de l'Ile
44720 Saint-Joachim
Tél. : 02.40.91.68.68
Fax : 02.40.91.60.58
e.mail : info@parc-naturel-briere.fr

Eric PROVOST
Président du SM Parc Naturel Régional Brière
16 oct. 2026

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.